

Circulaire d'information

INFCIRC/1268

29 janvier 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 15 janvier 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/35-197-4796

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

D'après les informations fournies par l'exploitant de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia – la compagnie nationale d'électricité nucléaire « Energoatom » (société par actions) –, l'administration d'occupation de la centrale établie par la Fédération de Russie poursuit ses activités criminelles, ce qui perturbe l'exploitation des installations situées sur le site de la centrale occupée par la Russie.

En particulier, le 29 décembre 2024, l'administration d'occupation a tenté en vain à deux reprises de connecter le réacteur en dérivation au poste d'interconnexion de 750 kV de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Ce réacteur était en réparation depuis le 23 novembre 2024 en raison de dommages internes subis par l'équipement de la phase A. Lors de ces tentatives, le réacteur en dérivation a été déconnecté automatiquement par les systèmes de protection électrique, ce qui porte à croire que des erreurs ont peut-être été commises lors des réparations, que l'équipement n'a pas été manipulé correctement ou que le personnel a fait des erreurs lors du passage en mode d'exploitation.

Ces actions, auxquelles s'ajoutent des ingérences du même ordre dans l'utilisation de l'équipement de la ligne aérienne « Dniprovskia » de 750 kV (ligne primaire et seule ligne restante), qui permet de répondre aux besoins en électricité de la centrale à partir du système énergétique unifié de l'Ukraine, constituent une menace directe et grave pour la sûreté de l'exploitation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Vienne, le 15 janvier 2025

**Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne**